

| |
|--|
| COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE |
|--|

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de DURMIGNAT, le mardi 14 avril 2015 à 19 heures.

Présents (53) : Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVET : DUBOISSET Rémi – DEE Laurent / AYAT SUR SIOULE : MONTRIGAUD Cyril / BIOLLET : TAUVERON Jean-Paul / DARVENNE Annie / BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard / BUSSIERES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : LE GUERN Stéphane - OLLIER Roger / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude - ROBERTET Alain / ESPINASSE : GIDEL Yves / GOUITTIERES : THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth / MARCILLAT : LESCURE Bernard - DELAGE Jean-François / MENAT : DESMAISON Dominique - MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : PRADEL Dominique - LARVIN Bernard / NEUF EGLISE : CHARTRON Pierre - BELLARD Davy / PIONSAT : DEQUAIRE René - TAUTOU Jean-Claude / POUZOL : DANIEL Yves - GROS Henri / ROCHE D'AGOUX : WERNER Roland - LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : BOURGOUGNON Michel / SAINT GERVAIS D'Auvergne : GAUVIN Jean-Noël / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian – PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : PINGUET Bernard – LAUSSEDAT Danielle / SAINT MAIGNER : BERGER Roger / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard / SAURET BESSERVE : SAURET Jean-Pierre / SERVANT : DUBOST Evelyne / TEILHET : ROUDIER Renée - CORNETTE Michel / VIRLET : JOUHENDON Bernard – FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe – RAYMOND-RENARD Claudie.

Excusés (28) : Mesdames et Messieurs

AYAT SUR SIOULE : ALBERGANTI Didier / BLOT L'EGLISE : GROLLEAU-MOULIN Milaine / CHATEAU SUR CHER : MEILHAUD Raymond – DUBUIS Bernard / ESPINASSE : PANEFIEU Gisèle / GOUITTIERES : RICHARDOT Sébastien - LA CELLETTE : PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel – CHATELUS THIERRY - LISSEUIL : GENDRE Martial / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : DE BUE Daniel / SAINT GERVAIS D'Auvergne : PORTIER Michel / SAINT MAIGNER : GROUEIX Pierre / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : AUZEL Christian – FAURE Lionel / SAINT PARDOUX : MUSCAT Isabelle – LEJEUNE David / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BEGUE Valérie – LENEÉ André / SAINT REMY DE BLOT : TAMBOIS Jérôme - SAINTE CHRISTINE : CHALUS Jean-Pierre / SERVANT : CHAMPOMMIER Gilles - SAURET BESSERVE : FISCHER Nathalie / VERGHEAS : GUILLOT Jean-Claude.

Procurations (5) :

GOUITTIERES : RICHARDOT Sébastien à THEVENET Mathieu / SAINT REMY DE BLOT : TAMBOIS Jérôme à AUBIGNAT Michel - SAURET BESSERVE : FISCHER Nathalie à SAURET Jean-Pierre / SERVANT : CHAMPOMMIER Gilles à DUBOST Evelyne / VERGHEAS : GUILOT Jean-Claude à MAUCHET Gérard.

Date de la convocation : le 7 avril 2015.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard LESCURE.

Assistaient également à la réunion :

- **Guy CHARTOIRE : Maire de DURMIGNAT**
- **Isabelle DARBY : Receveur du SICTOM**
- **Michaël BARE : Secrétaire du SICTOM**
- **Jessica LOURDIN : Chargée de Prévention du SICTOM**

Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire de DURMIGNAT, Madame la Présidente présente Madame Jessica LOURDIN au Comité Syndical. Jessica LOURDIN est chargée, depuis le 01 mars 2015, de la préparation de la mise en régie des déchèteries ainsi que de toutes les questions de Prévention.

Le Compte Rendu de l'Assemblée Générale de LAPEYROUSE (25/02/2015) est validé par le Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR :

Objet : Vote du Compte Administratif 2014

Il se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement

| | |
|----------------------------|----------------|
| Dépenses 2014 | 2 623 498.39 € |
| Recettes 2014 | 2 649 500.63 € |
| Excédent 2014 | 26 002.24 € |
| Excédent antérieur 2013 | 517 548.10 € |
| Résultat Global de clôture | 543 550.34 € |

Section d'investissement

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Dépenses 2014 | 169 946.99 € |
| Recettes 2014 | 95 691.47 € |
| Déficit 2014 | 74 255.52 € |
| Excédent antérieur 2013 | 35 398.15 € |
| Déficit | 38 857.37 € (001inv.dep) |

Restes à réaliser

| | |
|-------------------|------------|
| Dépenses 2013 | 8 168.00 € |
| Soit un besoin de | 8 168.00 € |

Soumis au vote par Bernard BOULEAU, Vice-Président du SICTOM, il est voté à l'unanimité.

DELIBERATION

Objet : Vote du Compte de Gestion du Receveur 2014

Le Comité :

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2014 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION

Objet : Vote du Budget Primitif 2015

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2015 a été voté à l'unanimité :

Membres en exercice : 81

Présents : 53

Exprimés : 58

Contre : 0

Pour : 58

Abstention : 0

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 163 325.54 €.

La section d'investissement s'équilibre à 249 488.26 €.

DELIBERATION

Objet : Dotation aux amortissements.

Dans le cadre de la comptabilité M14, le comité doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2014.

Cette durée peut être fixée à huit ans pour les bacs, un an pour le convecteur (ST ELOY) et les composteurs.

DELIBERATION

Objet : Indemnités de Conseil du Receveur Syndical.

Madame la Présidente signale que les indemnités de conseil de Mademoiselle Isabelle DARBY s'élèvent pour l'année 2014 à 548.56 euros (Montant Brut).

DELIBERATION

Objet : Prestation de collecte des DASRI en déchèteries.

Madame la Présidente rappelle que la prestation étant sortie du marché actuel de prestations (la VALTOM ayant pris la compétence traitement), la collecte (incluant le transport) peut être assurée par demandes ponctuelles :

La société SITA/SUEZ propose une prestation pour les 3 déchèteries à 351.60 € HT/collecte-transport.

La société VEOLIA propose une prestation pour les 3 déchèteries à 386 € HT/collecte-transport.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à retenir la proposition de la société SITA/SUEZ dans les conditions ci-dessus référencées.

DELIBERATION

Objet : Conventonnement éco-organisme « DASTRI ».

Le Syndicat a la possibilité de devenir point de collecte DASTRI pour les trois déchèteries. Il s'agit d'un ECO-ORGANISME agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012. Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants, produits par les patients en auto traitement :

- Mise à disposition gratuite de contenants spécifiques.
- Collecte et élimination.

Information, communication et sensibilisation des acteurs de la filière.

DELIBERATION

Objet : ECO EMBALLAGES : avenant au contrat de mandat d'auto-facturation.

ECO EMBALLAGES souhaite dématérialiser ses échanges avec les collectivités locales notamment en ce qui concerne les modalités de transmission des factures et des avis de virement relatifs aux soutiens. Outre la démarche positive en matière de prévention, il s'agit d'améliorer la mise à disposition de l'information, de réduire les délais de transmissions et de sécuriser les envois.

DELIBERATION

Objet : Plate-forme de déchets verts : avenant tripartite SICTOM / VALTOM / SITA SUEZ.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 décembre 2013,

En application des dispositions des articles L.5211-5 III, l'Avenant a pour objet de constater le transfert de plein droit au VALTOM des prestations traitement du Marché conclu entre Le SICTOM des Combrailles et le Titulaire.

Le VALTOM se substitue en conséquence au SICTOM des Combrailles dans l'ensemble de ses droits et obligations tirés du Marché sans qu'ils ne s'en trouvent modifiées, en ce qui concerne l'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts.

Les stipulations des pièces constitutives du Marché sont modifiées en ce sens (partie B – Gestion du Site de ST ELOY et transfert des déchets).

Le prix du marché est réglé par le VALTOM (plate-forme de broyage des déchets verts).

L'avenant prend effet à compter du 01 janvier 2015.

DELIBERATION

Objet : Installation de stockage de déchets non dangereux des NIGONNES / rapport annuel d'activité 2014.

Madame la Présidente présente les grands principes réglementaires du rapport annuel qui sera transmis à la commune de SAINT ELOY LES MINES et aux services de la DREAL :

- Présentation du site.
- Exploitation du site.
- Suivi des effluents liquides.
- Suivi des effluents gazeux.
- Suivi des travaux.

Après le rendu des analyses EUROFINs et du rapport 2N Environnement, les déclarations annuelles obligatoires : GEREP/POLLUANTS ont été réalisées et enregistrées à l'échéance du 31 mars 2015.

DELIBERATION

Objet : Prestations « collecte », « site des NIGONNES (gestion) » et « transport (flux déchèteries) » : Dossier de Consultation des Entreprises.

Considérant l'échéance de marché de prestations actuel (31 décembre 2015) et le choix du Syndicat concernant la gestion des déchèteries (haut de quais) en régie au 01 janvier 2016, une nouvelle consultation doit être engagée sur des bases nouvelles. Il ne s'agit plus d'un marché global en 3 parties (formules retenue depuis 2001), mais d'un appel d'offres en lots avec options (ou tranches conditionnelles ou marché séparé pour ce qui concerne les casiers gravats et amiante).

Le lot 1 a pour objet la gestion des déchets ménagers et assimilés. Les prestations relatives à ce marché sont :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- Collecte des déchets recyclables en porte à porte,
- Maintenance et lavage des bacs OM et CS
- Distribution des sacs de collecte sélective
- Gestion du site de Saint Eloy

Le lot 2 concerne la « Gestion du bas de quai des déchèteries du territoire » dont les prestations à réaliser sont les suivantes :

- Enlèvement et pesée des bennes de déchèterie
- Transport des déchets issus des trois déchèteries jusqu'aux filières de traitement

Le lot 3 a pour objet la collecte des objets encombrants en porte à porte 2 fois par an. Ce lot est réservé aux entreprises adaptées ou « établissement d'aide par le travail » ou structure équivalente.

DELIBERATION

Objet : Renouvellement des prestations « Points d'Apports Volontaires » : collecte et transport.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de retenir les conditions de consultation suivantes (échéance au 31/08/2015 pour le verre et 31/12/2015 pour les autres déchets).

La collecte des déchets (corps plats, corps creux, piles) s'effectuera sur les points d'apports volontaires des 41 communes du territoire du SICTOM des Combrailles ainsi que sur les conteneurs papiers-cartons desservant les établissements secondaires.

Le transport s'effectuera à destination d'un centre de tri retenu par le VALTOM (le VALTOM répercutant ensuite le coût du tri au SICTOM des Combrailles).

Selon les exigences du CAP ECO EMBALLAGES, un protocole de caractérisations sera établi et réalisé sans conséquence financière.

Le syndicat choisit les emplacements des conteneurs uniquement sur le domaine public, dans un espace permettant les opérations de vidages et les manœuvres des véhicules du prestataire.

Le syndicat signale à la société prestataire, les emplacements et les dispositions initiales, ainsi que toutes formes de modifications (déplacement ou suppression de conteneur, ou encore, mise en place de nouvelles colonnes).

Les modifications ne doivent pas avoir d'impact sur le coût initial de la prestation.

DELIBERATION

Objet : Programmation des objectifs de la période 2015-2020 (1)

Madame la Présidente rappelle que les axes de travail proposés au Comité Syndical (ou actions à mener) concernent l'ensemble des habitants de son territoire afin de garantir un système maîtrisé de collecte et de traitement des ordures ménagères dans le respect de la législation.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de retenir 4 objectifs majeurs :

Le premier objectif concerne la réduction et la prévention des déchets.

Le deuxième objectif concerne l'optimisation des services de collectes des ordures ménagères résiduelles et d'emballages

Le troisième objectif (mis en réserve) consiste à assurer un service public exemplaire pour les citoyens et au regard des exigences environnementales.

Le quatrième objectif concerne le financement du SICTOM vers plus d'équité dans un cadre budgétaire et financier maîtrisé.

La mise en œuvre de ces objectifs sera évaluée régulièrement afin de réajuster si besoin l'action du SICTOM. La réussite de ce projet passe inévitablement sur l'engagement et l'implication des membres du comité syndical du SICTOM, des élus et des conseils municipaux.

DELIBERATION

INFORMATIONS :

- Sollicitation du CAPER des Combrailles concernant la récupération des déchets d'amiante « produits » par les particuliers. Un rendez-vous sera programmé à l'occasion de la prochaine réunion de Bureau.
- ARCELOR : Information sur la récupération des aciers – procédure d'auto contrôle qualité des aciers issus de la collecte séparée par le centre de tri – caractérisation.
- VERNEA : Portes ouvertes les 05 et 06 juin – visite du site dans le cadre de la semaine du développement durable.
- SERVANT : Organisation de l'Infernale 2015 / Participation du SICTOM et de son prestataire SITA SUEZ (fourniture d'une benne).
- Décret du 25 mars 2015 (n°2015-337) relatif à l'abandon d'ordures et d'autres objets.

La séance est levée à 21 heures.